

(GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 93.

Election judiciaire¹

La Présidente. Nous allons procéder à l'élection d'un ou d'une procureur-e auprès du Ministère public uniifié. Il s'agit d'un poste à 100%. La mise au concours offrait la possibilité de le scinder en deux 50%. Certains candidats ont postulé pour le poste à 100% et pour un poste à 50%. C'est pourquoi vous retrouvez leurs noms sur les deux listes que vous avez sous les yeux.

Le Conseil de la magistrature et la Commission de justice privilégient un poste à 100%. Nous allons ainsi tout d'abord procéder à un vote de principe sur le pourcentage. Selon l'avis du Service de législation, il est en effet difficile, dans le cas d'une élection au scrutin uninominal, d'apposer deux noms sur le bulletin de vote. Il est donc plus simple que le Grand Conseil se détermine. Le Conseil de la magistrature et la Commission de justice privilégient – je vous le rappelle – un poste à 100%. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, elle est close.

– Au vote, le Grand Conseil se détermine en faveur d'un poste à 100% par 86 voix contre 3; il y a 2 absences.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyerle (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP)

SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwyer R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 86.

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP). Total: 3.

Se sont abstenu:

Burgener (FV, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP). Total: 2.

La Présidente. Pour le 100%, le Conseil de la magistrature propose par ordre de priorité les candidatures de Mme Christiana Dieu-Bach puis, à égalité, celles de MM. Benoît Chassot et Frédéric Chassot.

Le préavis de la Commission de justice, quant à lui, propose la candidature de Mme Christiana Dieu-Bach. En date du 28 octobre 2010, Mme Catherine Python Werro a retiré sa candidature à ce poste.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Tout d'abord, je tiens à remercier la Commission de justice qui soutient la personne proposée en priorité par le Conseil de la magistrature, à savoir Mme Christiana Dieu-Bach.

Pourquoi le Conseil de la magistrature a-t-il mis en premier Mme Dieu-Bach? Parce que cette personne exerce déjà depuis plus de trois ans cette fonction de juge d'instruction et elle l'exerce à la satisfaction générale; elle a d'ailleurs été soutenue par le futur procureur général. C'est donc une personne d'expérience. En plus, elle est parfaitement bilingue et nous avons besoin pour le futur Ministère public, d'une personne qui maîtrise aussi l'allemand. Ensuite, elle règle les cas LAVI et il nous faut, pour ces cas LAVI, une femme qui parle l'allemand.

Pour toutes ces raisons, je vous prie donc de soutenir le préavis du Conseil de la magistrature et celui de la Commission de justice et d'élire Mme Dieu-Bach à ce poste.

¹ Préavis pp. 2049ss.